



Profitez de nos
offres du moment !

LES GARANTIES

CONTRAT ASSURANCE « GENERALI » N° AM 304 873

GARANTIE 10 ANS

- Matériaux constituant l'armature (aluminium)

GARANTIE 10 ANS DÉGRESSIF (10% / An)

- Remplissage des toitures d'abris (polycarbonate).

POLYCARBONATE CELLULAIRE (K=3,3 km/²) transparent ou couleur

- Remplissage des côtés latéraux pignons (poly méthacrylate) **traité contre les rayons UV**

GARANTIE 5 ANS

- Thermo laquage. Label QUALICOAT

GARANTIE 1 AN

- Pièces d'usure liées au fonctionnement de l'abri (guidages, vis, brosses, serrures...), ainsi que les moteurs, panneau solaire...

La date de départ des garanties ci-dessus, débute dès la réception de fin de travaux. Toutefois, elles sont sous réserve du respect des instructions d'utilisation et d'entretien données à cette occasion.

Nous ne saurions, notamment, être tenus pour responsable des fautes d'utilisation (intentionnelles ou non), ni des faits des tiers.

Nous vous recommandons de souscrire une police d'assurance particulière pour votre abri, afin de vous prémunir contre les risques liés à la tempête, la neige, la grêle, les catastrophes naturelles et le vandalisme (extension de la multirisque habitation).